



Office français de la biodiversité
Pôle de Vincennes
"Le Nadar", 5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
ofb.gouv.fr

Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

Ministère de la transition écologique et de la
cohésion des territoires

DGDPCE/ DSUED/PATRINAT
DGDMS/ DAC/ SUGB
Dossier suivi par Guillaume Gayet et Pierre
Caessteker

Birieux le 16 novembre 2023.

NOTE D'INFORMATION SUR LA METHODE NATIONALE D'ÉVALUATION DES FONCTIONS DES ZONES HUMIDES – VERSION 2

L'Office français de la biodiversité, PatriNat (OFB-MNHN) vient de publier une nouvelle version du guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides. Ce guide a en effet été mis à jour par les services de l'OFB avec l'appui de ses partenaires, sur la base d'une première version publiée en 2016.

Cette actualisation s'inscrit dans le cadre de l'action 5 « Garantir une application homogène et efficace entre les territoires de la réglementation sur les zones humides en apportant des outils opérationnels » du 4ème plan national milieux humides 2022-2026.

Historique

En juin 2016, l'Office Français pour la Biodiversité, PatriNat (OFB –MNHN) et ses partenaires ont publié la version 1 de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides. Cette méthode a permis, en application de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature relative aux projets d'Installation, Ouvrages, Travaux ou Activités (IOTA), de promouvoir les projets de « moindre impact environnemental » sur les zones humides continentales (au sens de l'Art. L.211-1 du Code de l'environnement) dans l'hexagone. Cette méthode a permis une évaluation rapide des fonctions des zones humides et de vérifier qu'un certain nombre de principes de la compensation sont bien respectés. Le résultat des évaluations sur les sites impactés et sur les sites de compensation permet d'évaluer la vraisemblance d'une équivalence fonctionnelle, indicateur par indicateur, fonction par fonction, à l'issue des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Cette méthode est à destination d'un public technique en charge de la réalisation, de l'instruction ou de la rédaction d'avis techniques de dossier « loi sur l'eau » portant sur les zones humides. Sa parution a consisté en la publication :

- d'une synthèse bibliographique pour asseoir sa robustesse ;
- d'un guide opérationnel pour permettre une évaluation pas à pas et objective ;
- d'un tableur pour que l'observateur saisisse l'évaluation d'un projet d'aménagement et dispose d'une illustration automatisée et standardisée du résultat sur les fonctions ;
- d'une extension QGIS développée avec le Cerema pour accélérer l'application SIG de la méthode.

Office français de la biodiversité
Pôle de Vincennes
"Le Nadar", 5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
ofb.gouv.fr

La diffusion de la méthode a été accompagnée par deux notes du Ministère en charge de l'environnement, dont l'une signée par la Direction de l'eau et de la biodiversité, et l'autre par la Direction des infrastructures de transport.

Voir les ressources ici : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/80>

Près de 50 sessions de formation ont été organisées dans l'hexagone par l'OFB et ses partenaires, pour le public (DREAL, DDT, OFB, CEREMA, Bureaux d'études...), concerné par l'évaluation des fonctions des zones humides durant la mise en œuvre de la séquence ERC, dans différents catalogues de formation (OFB, CVRH, Résolia, Biotope...).

Bilan de la mise en œuvre

En décembre 2020, après quatre années de mise en œuvre sur le territoire métropolitain, une synthèse a répertorié les actions qui ont accompagné et permis l'appropriation de cette méthode par les parties prenantes (transfert, de sensibilisation et d'information). Un bilan des dossiers loi sur l'eau en cours d'instruction et/ou instruits qui utilisent cette méthode a également été réalisé, ainsi qu'une compilation de l'avis des utilisateurs (enquêtes téléphoniques auprès des services de l'État, collectivités locales, bureaux d'étude, établissements publics) ; et ce, en prévision de la publication d'une version 2.

Il ressort de cette synthèse que l'utilisation de cette méthode met fin au débat sémantique entourant les notions de fonctions et d'évaluation de ces dernières. Elle promeut la proposition de mesures ERC proportionnées à l'impact sur les territoires où elle est vivement recommandée notamment par le biais de doctrines territoriales (départementale, de bassin ...). Les acteurs interrogés s'accordent à dire que l'application de cette méthode a permis une montée en qualité des dossiers d'autorisations environnementales.

La formation des services instructeurs joue un rôle clef pour diffuser efficacement et de façon pérenne cette méthode. Des applications de cette méthode par le Cerema dans d'autres cadres que la Loi sur l'eau soulignent également son intérêt pour accompagner les projets de restauration en zones humides.

Voir la ressource ici : <https://www.zones-humides.org/bilan-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-methode-nationale-d-evaluation-des-fonctions-des-zones-humides>

Les retours d'expérience depuis la parution de cette méthode et les besoins exprimés par les utilisateurs ont permis de dresser les contours des améliorations et compléments à apporter dans la perspective d'une version 2. Par ex. ils ont demandé de conserver la philosophie robuste de la méthode mais d'en améliorer l'ergonomie (mise en forme du tableur), qu'il soit possible de l'appliquer sur les zones humides du littoral marin, d'ajouter des fonctions comme le soutien au débit d'étiage, de permettre de dimensionner une mesure de compensation écologique, de poursuivre les efforts d'information et de formation.

Démarche entreprise pour concevoir la version 2

Tout comme la version 1 de cette méthode, la version 2 a été conçue sur la base d'un mécanisme d'allers-retours entre des recherches bibliographiques, le test de prototypes de méthode sur le terrain (sur environ 400 sites au total) puis des révisions en tenant compte des retours critiques des utilisateurs et des partenaires. Par exemple, des collectivités locales ont accueilli des étudiants pour réaliser des tests sur des sites qui représentaient la réalité des projets d'aménagement sur leurs territoires, des services de l'État et des établissements publics de l'État ont fait l'objet d'une enquête et de mise en situation sur le terrain pour étudier leur appropriation de cette version 2. Elle est donc le fruit d'une collaboration entre ses concepteurs et des acteurs techniques sur les territoires.

Tout comme la version 1, sa parution consiste en la publication :

- de synthèses bibliographiques ;
- d'un guide opérationnel ;
- d'un tableur ;
- d'une extension QGIS développée avec le Cerema.

Les évolutions de la méthode n'entraînent pas une hausse de l'effort de collecte d'informations pour répondre à de nouveaux principes régissant la mise en œuvre de la compensation, comparé à la version 1. Le temps pour mettre en œuvre la version 2 de cette méthode n'est pas supérieur à celui pour mettre en œuvre la version 1 et l'extension QGIS du Cerema en accélère l'utilisation pour les aspects SIG.

Les nouveautés de la version 2

Les 3 principales nouveautés de cette version 2 sont l'intégration :

- des zones humides du littoral marin et des marais ;
- de nouvelles fonctions (soutien au débit d'étiage et atténuation du débit de crue en aval) ;
- de nouveaux indicateurs pour évaluer les fonctions.

En plus, elle propose une interface de dimensionnement pour que les parties prenantes octroient un ratio fonctionnel au projet d'aménagement. Cette dernière permet donc de tenir compte du risque d'échec des mesures de compensation écologique sur le site de compensation, du délai pour obtenir les gains qui leur sont associés et des enjeux relatifs aux fonctions des zones humides sur les territoires.

En utilisant cette méthode, les informations relevées sur les sites, impacté et de compensation, d'un projet d'aménagement permettent de renseigner :

- le diagnostic de contexte : est-ce pertinent de comparer les fonctions sur les sites, impacté et de compensation ?
- l'interface de dimensionnement : quel ratio fonctionnel les parties prenantes octroient-elles au projet d'aménagement pour évaluer l'équivalence fonctionnelle, compte tenu du risque d'échec de la mesure de compensation et du délai pour obtenir son résultat ?
- le diagnostic fonctionnel : les gains fonctionnels sur le site de compensation portent-ils sur suffisamment d'indicateurs pertinents (étant donné les enjeux fonctionnels sur le territoire) pour considérer qu'ils compensent bien les pertes fonctionnelles et que l'équivalence fonctionnelle est satisfaisante ?

Sur les volets « fonctions » et « habitats » des zones humides, la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides – Version 2, permet donc d'évaluer la quasi-totalité des principes régissant la compensation écologique édictés dans le Code l'environnement ou énoncés dans les lignes directrices nationales sur la séquence ERC. Le récapitulatif visuel sur la Figure ci-après illustre l'extension des champs d'application et d'investigation de la méthode entre les versions 1 et 2.

	Version 1	Version 2
Zones humides continentales	✓	✓
Zones humides du littoral marin	✗	✓
Marais	✗	✓
Efficacité, pérennité	✓	✓
Equivalence « fonctions et habitats »	✓	✓
Equivalence « espèces »	✗	✗
Equivalence - dimensionnement	✗	✓
Faisabilité	✗	✓
Proximité temporelle	✗	✓
Proximité géographique	✓	✓
Additionnalité « écologique »	✓	✓
Additionnalité aux « engagements »	✗	✓
Cohérence	✗	✗
Proportionnalité	✗	✗

Figure 1 : Aperçu des champs d'application (types d'écosystèmes) et d'investigation (principes régissant la compensation écologique édictés dans le Code l'environnement ou énoncés dans les lignes directrices nationales sur la séquence ERC) de la version 1 et la version 2 de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides.

Perspectives

Comme pour la version 1, cette méthode fera l'objet d'un accompagnement des acteurs territoriaux (formations, webinaires, ateliers, FAQ) afin de favoriser sa mise en œuvre pour mieux appliquer la réglementation en vigueur. Elle sera également mise à jour dans le futur en intégrant les avancées scientifiques et les retours critiques des utilisateurs. Elle sera également complétée pour être utilisable dans les Départements et Régions d'Outre-mer.